

79^{ème} session du comité des droits de l'enfant

17 Septembre 2018 au 05 Octobre 2018, Palais de Wilson a Genève

Rapport alternatif sur la mise en œuvre Des dispositions de la convention Relative aux droits de l'enfant



De l'Association "Paix" pour la lutte contre la Contrainte et l'injustice

Dotée du statut ECOSOC / NU

Présenté par: **IZIDBIHDAY** / président Directeur General / Représentant principal permanent

A l'office des Nations Unies à **Genève, New York, Vienne**

Email : org.ecosoc@gmail.com

Tel : 0022248646464 ; 31313130 ; Nouakchott – Mauritanie

1. Introduction

L'association " Paix " pour la lutte contre la contrainte et l'injustice (APLCI) est une organisation de promotion et de protection des droits de l'homme et de lutte contre l'injustice sans aucune distinction de race ou de couleur ou de toutes autre distinction. Dotée du statut consultatif auprès du conseil Economique et Social des Nations Unies depuis 2015, membre de beaucoup des réseaux , collectifs , alliance et associations travaillant pour promouvoir et protéger les droits de l'homme en General et ceux de l'enfant de façon spécifique .

L'APLCI a contribué en collaboration avec des organisations de défense des droits de l'homme, a l'élaboration des rapports alternatifs aux différents comités des droits de l'homme (49ème session du comité des droits économiques et sociaux en 2012, 109ème session du comité des droits civils et politiques en 2013, le rapport périodique universel de la Mauritanie en 2015, la 95eme session du comité contre la discrimination raciale en 2018 , le comité contre la torture a sa 64ème session en 2018 et le présent rapport a la 79ème session du comité des droits de l'enfant).

Fort de notre expérience en matière de défense des droits humains , nous saisissons cette occasion pour féliciter l'Etat partie pour son rapport qu'il présentera a la 79ème session de votre auguste comité , prévue le 17 et 18 septembre 2018 au palais Wilson a Genève , comme nous profitons ainsi de cette grande opportunité pour apprécier le travail des membres de votre comité qui a ressorti des recommandations pertinentes qui ont fait l'objet de notre contribution pour un rapport alternatif .

Le présent rapport apportera des informations qui peuvent édifier votre auguste assemblée sur les réalisations notoire en matière de promotion et protection des droits de l'homme en General et ceux de l'enfant, mais aussi souligne les insuffisances constaté et formule en fin des recommandations que peuvent aider les surmonter.

2. Cadre General de promotion et de protection des droits de l'enfant

La Mauritanie a renforcé son engagement international a promouvoir et protégé les droits de l'homme en General et les droits de la femme et de l'enfant de façon particulière par la ratification de plusieurs conventions internationales des droits de l'homme qui interdisent les violations et les mauvais traitements inhumains ou dégradants mais elle a émis des réserves sur quelques dispositions des conventions qu'elle juge contradictoire a la charia islamique l'unique source du droit conformément a la constitution. Parmi les textes et conventions, on peut citer:

- La Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée en 1991
- La convention du BIT 138 sur l'âge minimum au travail, ratifiée en 2001
- La convention du BIT 105 sur l'abolition du travail forcé, ratifiée en 1997

- La convention du BIT 182 sur la pire forme de travail des enfants, ratifiée en 2001
- Le protocole facultatif a la convention des droits de l'enfant interdisant l'enrôlement des enfants dans les conflits armés, ratifiée en 2002
- La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ratifiée en 1998
- Le protocole facultatif a la convention des droits de l'enfant interdisant, la vente, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, ratifiée en 2002
- La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée en 2000
- La charte Africaine du bien être de enfant, ratifiée en 2005

3. Cadre juridique et institutionnel de promotion et protection des droits de l'enfant

a. Code General de l'enfant

Le Code General de l'enfant a été adopté par le gouvernement Mauritanien le 24 juin 2018. Il reprend la majorité des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant.

b. La stratégie Nationale de protection de l'enfant

L'état Mauritanien a mis en place un système de protection de l'enfant ou table régionale qui prend en considération la lutte contre les discriminations subies par les filles, les enfants des groupes minoritaires, les enfants qui souffrent de handicap ou poli handicap, les enfants descendant d'anciens esclaves, les enfants talibés, les enfants de la rue, les enfants migrants ou demandeurs d'asile.

Ce système de protection qui est fonctionnel dans tout le territoire Mauritanien sauf les deux Wilaya (Tiris – Zemour et Adrar) faute de financement , est piloté au niveau régional par un comité dirigé par le Wali et comprend les différent services régionaux , les associations qui travaillent sur les problématiques de l'enfant ,et les représentants des partenaires au développement et un coordinateur du département en charge de l'enfant.

Il se réunit en général tous les 3 mois et établi un rapport détaillé sur les problèmes de l'enfant qui sera adressé au département en charge de l'enfant qui le transmettra a son tour au Conseil National de l'Enfant pour trouver les résolutions adéquates

c. Plan d'Action National d'Eradication du Travail des Enfants PANETE

La Mauritanie a élaboré un plan d'action nationale d'éradication du travail des enfants avec l'appui et la participation de tous les acteurs de développement, pour assuré une meilleure synergie entre les différents intervenants.

Ce plan d'action national fut adopté le 14 Mai 2015 par le Gouvernement Mauritanien est désormais le cadre de référence dans lequel doivent s'intégrer toutes les activités destinées à la lutter contre le travail des enfants.

Le cout global du PANETE s'élève à 4 milliards d'ouguiya et couvre une période de 4 ans

Ledit plan est articulé autour de cinq axes qui sont :

- Renforcement du cadre juridique et institutionnel en matière de lutte contre le travail des enfants
- Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs
- La sensibilisation et amélioration des connaissances sur le travail des enfants et ses pires formes
- La mise en œuvre d'action directe de lutte contre le travail des enfants et ses pires formes dans les domaines et secteurs d'utilisation et d'exploitation
- La collaboration, la coordination et le partenariat

d. Centre de protection et d'intégration social de l'enfant

Le centre de protection et d'intégration des enfants a été créé en 2007 afin de prévenir la délinquance et l'insertion des jeunes de la rue dans le domaine scolaire. Ce centre est représenté en 6 Wilaya à savoir : (Trarza – Kiffa – Nouadhibou – Aleg en plus 3 antennes a Nouakchott).

e. Conseil National de l'Enfant

Notre association **APLCI** se félicite de la redynamisation du Conseil National de l'Enfant et le renforcement de ses structures par le Gouvernement de Mauritanie. La société civile est désormais bien représentée par 3 associations spécialisées en la matière.

Ce conseil a été créé par un décret du premier Ministre 2017 – 051 du 8 Mai 2018 abrogeant et remplaçant le décret 98/044. Sa mission est d'assister le département en charge de l'enfance en matière de coordination, d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi évaluation des Politiques stratégies et programme de l'enfance.

Le conseil est présidé par un conseiller du Premier Ministre et la vice présidence est assurée par le secrétaire General du département en charge de l'enfance, des représentants de la société civile et des partenaires techniques et financiers.

La composition du Conseil est comme suit : le directeur de l'enfance, le directeur de la protection judiciaire de l'enfance, le directeur du développement et des stratégies et politiques économiques , le directeur de l'orientation islamique , le directeur de l'enseignement secondaire , le directeur de la santé de base nutrition , le directeur des droits de l'homme , un représentant des maires de Mauritanie , 3 représentants des ONG nationales spécialisées dans le domaine de l'enfant et 3 représentants des partenaires techniques et financiers , tous les membres sont des points focaux au sein de leur structure . Le Conseil est doté des moyens permettant de mener bien ses activités.

4. Mariage des enfants

La Mauritanie a interdit dans le code du statut personnel 052/2001 et le code General de l'enfant en 2018 le mariage des enfants moins de 18 ans. Une vaste campagne de sensibilisation, séminaires, colloques et autres sont menées par, réseaux alliances, coordinations pour la lutte contre le mariage des enfants moins de 18 ans .l'adhésion de la Mauritanie a la campagne Africaine de lutte contre le mariage des enfants moins de 18 ans en 2014 encourage la société civile de se mobiliser contre ce fléau pour demander plus d'appui a l'état partie et aux partenaires techniques et financiers sur la problématique de l'enfant afin d'atteindre un taux minimal du mariage des enfants moins de 18 ans.

5. Travail des enfants

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie s'est engagé a lutter contre ce fléau , en ratifiant les conventions spécifiques de L'OIT 138 et 182 portant sur l'âge minimum d'admission a l'emploi des enfants et les pires formes du travail des enfants de façons General et sans distinction .

6. Responsabilité pénale

La loi Mauritanienne a travers Le code pénal de protection de l'enfant 015/2005 dans son préambule et la législation antiterrorisme , interdit formellement l'arrestation , le jugement et la condamnation a mort de tout enfant âgé de 7 ans , ce code juge que cet enfant a cette âge est inconscient.

7. Les enfants Handicapés

La fédération Mauritanienne des associations nationales des personnes handicapées est membre du groupe thématique des handicapés et groupe vulnérable de la plate forme des acteurs non étatique de Mauritanie. Cette fédération avec l'appui du département en charge de l'enfant a pu bénéficier d'un projet (**poli – handicap**) qui prend en charge 110 enfants handicapés pour un revenu mensuel et la création d'un centre d'éducation et de réadaptation des enfants qui souffrent handicap.

Et pour donner plus d'importance le Ministère des Affaires Social, de l'Enfance de la Famille a créé une direction spéciale des personnes handicapées afin de s'occuper de leurs préoccupations.

Cet appui rentre dans le cadre de la stratégie nationale qui a mis un système de protection des enfants appelé table régionale.

8. Recommandations

- ✓ Faire un recensement exhaustif pour les personnes handicapés en général et les enfants qui souffrent de handicap en particulier
- ✓ Organiser un dépistage précoce des la rentrée scolaire de la surdit  de la mal Vaillance et de l'h mophilie
- ✓ G n raliser l'enseignement sp cialis  et int gratrice pour les handicap s

Enfin nous exhortons

Le Comit  des droits de l'enfant de recommander aux partenaires techniques et financiers de faciliter pour l'Etat partie l'obtention des fonds afin d'assurer l'appui et r pondre a nos ambitions et notre volont  de participer de la mise en  uvre de toutes les recommandations en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant en particulier et la promotion et protection des droits de l'homme en g n ral

Fait a Nouakchott le 16 / 8 /2018

